

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

79005

Objet

DECISION MODIFICATIVE  
N° 1 DU BUDGET ANNEXE  
CAREL

DATE DE CONVOCATION

23 Juillet 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Juillet 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf  
le vingt sept juillet à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Mle FOUCHE,  
MM. LACHAUD, BIJARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, GJICHAOUA,  
BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL,  
COLLE, BOISARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LUFOR par M. LIS,  
NAULIN par Mle FOUCHE,  
VIAUD par M. PAPEAU, M. TAP par M. CABAL.

Absents : MM. MONTRON, POUGET

Excusé : M. TETARD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 23 Juillet 1979, Monsieur le  
Directeur du CAREL demande que soient effectués des modifica-  
tions aux crédits d'investissement de son budget.

L'objet de cette décision modificative de crédit  
serait de financer la pose de rideaux extérieurs pour 10 542,02F  
et l'installation d'un dispositif de radars antivols au rez-de-  
chaussée du bâtiment pour 31 275,72 F soit au total :  
41 817,74 F.

Elle serait la suivante :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Article 2142.0 - Acquisition de matériel et mobilier .....	-	342,47 F
- Article 232.0 - Construction du nouveau bâtiment .....	-	21 426,69 F
- Article 232.1 - Travaux de bâtiment (un reliquat de crédit restant disponible sur cet article de 20 048,58 F soit : 21 769,16 + 20 048,58	+	21 769,16 F

41 817,74 pour financer  
les travaux ci-dessus)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 25 Juillet 1979

DECIDE :

- de modifier les crédits d'investissement du Budget annexe 1979 du CAREL comme suit :

<u>ARTICLE 2142.0</u> - Acquisition de matériel et mobilier .....	-	342,47 F
<u>ARTICLE 232.2</u> - Construction du nouveau bâtiment .....	-	21 426,69 F
<u>ARTICLE 232.1</u> - Travaux de bâtiment ...	+	21 769,16 F
		-----
RESULTAT .....		0

- que cette modification de crédits sera reprise au B.S. Exercice 1979

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

